



2022

Fédération Française de Baseball & Softball

2022

N 4bis

PROCES VERBAUX

Juillet Août 2022

Recueil des délibérations, Actes & Décisions du Bureau Fédéral, du Comité Directeur et de l'Assemblée Générale

ANNEXE REGLEMENTATION DU COMITE DIRECTEUR DU 5 AOUT 2022

Cette annexe a été établie dans le respect des décisions prises par consultation écrite du comité directeur du 5 août 2022 : Procès- verbal point : I Commission fédérale juridique et de la réglementation et Commission fédérale médicale.

« La commission fédérale juridique et de la réglementation est chargée d'établir l'annexe réglementation du présent comité directeur en reprenant in extenso les textes votés. »

Toutes les modifications suivantes ont été validées par le comité directeur.

I. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS GENERAUX	2
Proposition 1. Suivi médical des sportifs	2
TITRE II - QUALIFICATION DES JOUEURS - LICENCES - MUTATIONS	2
SECTION 1 : DE LA QUALIFICATION	2
ARTICLE 11 : REGLE GENERALE	2
SECTION 2 – DES LICENCES	2
ARTICLE 14 : LICENCES	2
II. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES FORMULAIRES MEDICAUX	4
Proposition 2. Certificat médical type	4
Proposition 3. Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur	7
Proposition 4. Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur	9
III. PROPOSITION D'ADOPTION DU REGLEMENT SPORTIF DE L'OPEN DE France DE SOFTBALL 12U	11
Proposition 5. Open de France de softball 12U	11
Règlement sportif de l'Open de France Softball 12U - Annexe 24 des Règlements Généraux des Epreuves Sportives Softball	

I. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES REGLEMENTS GENERAUX

Proposition 1. Suivi médical des sportifs

Exposé des motifs : Conformément à la loi Sport du 2 mars 2022 et aux décret et arrêté relatifs au certificat médical publiés le 23 juin dernier, et sur avis de la Commission fédérale médicale :

- Adoption du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur en remplacement du questionnaire médical QS-Sport, officiellement supprimé ;
- Suppression de l'obligation de présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive pour les prises initiales et renouvellements de licences d'arbitre.

TITRE II - QUALIFICATION DES JOUEURS - LICENCES - MUTATIONS

SECTION 1 : DE LA QUALIFICATION

ARTICLE 11 : REGLE GENERALE

11.1 Ne peut pratiquer le baseball, le softball et le cricket au sein d'un organisme placé sous l'autorité fédérale, que le joueur ou la joueuse qui :

- est membre d'un club régulièrement affilié,
- est en possession de l'attestation collective de licence fédérale régulièrement établie et homologuée pour l'année en cours, imprimée par le club du licencié à partir du logiciel de licence de la fédération.

— a subi une visite médicale d'absence de contre-indication à la pratique sportive, ou le cas échéant, a répondu négativement à l'ensemble des rubriques du ~~questionnaire QS-SPORT cerfa N°15699*01 ou du~~ questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur ou mineur, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

(...)

11.5 Ne peut pratiquer le Baseball5, qu'une personne qui :

- soit, correspond aux obligations définies à l'article 11.1 des présents règlements,
- soit, s'est vu délivrer une licence Baseball5 par la fédération, soit à la demande d'un organisme à but lucratif dont la convention est en vigueur, soit directement à titre individuel. Dans ce dernier cas, la personne concernée doit :

- o être en possession de l'attestation de licence Baseball5 fédérale,
- o avoir subi une visite médicale d'absence de contre-indication à la pratique sportive ou le cas échéant, avoir répondu négativement à l'ensemble des rubriques ~~du questionnaire QS-SPORT cerfa N°15699*01 ou du~~ questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur ou mineur, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

(...)

SECTION 2 – DES LICENCES

ARTICLE 14 : LICENCES

(...)

14.3.1 Pour les personnes majeures, l'obtention d'une licence fédérale pour pratique compétitive ou, loisir ~~ou non pratiquant~~ ~~délivrée à un arbitre~~, est subordonnée à la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la discipline sportive concernée.

14.3.2 Ce certificat médical permet d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline sportive concernée et mentionne, s'il y a lieu, la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée.

- 14.3.3 Si la licence sollicitée ouvre droit à la participation à des compétitions, le certificat médical doit mentionner spécifiquement l'absence de contre-indication de la pratique de la discipline fédérale concernée en compétition.
- 14.3.4 Ce certificat doit dater de moins d'un an à la date de demande de la licence sur l'extranet fédéral. À défaut, la licence sollicitée ne sera pas délivrée.
- 14.4.1 Pour les licences pour pratique compétitive ou, loisir délivrées à des personnes majeures, ou non pratiquant délivrée à un arbitre, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication est exigée tous les trois (3) ans, c'est-à-dire lors d'un renouvellement de licence sur trois.
- 14.4.2 Pour les renouvellements de licences pour lesquels la présentation d'un certificat médical n'est pas exigée, le licencié, ~~ou son représentant légal~~, renseigne ~~leur~~ questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur intitulé « QS-SPORT », disponible sous la forme d'un formulaire Cerfa n°15699*01.
- 14.4.3 Le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur QS-SPORT ne doit pas être remis lors de la demande de renouvellement de la licence ; le licencié ~~ou son représentant légal~~, doit toutefois attester, sur le formulaire spécifique prévu à cet effet, avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du ~~QS-SPORT~~ questionnaire.
- 14.4.4 Il fournit cette attestation à la structure fédérale dont il est membre licencié qui en justifie auprès de la Fédération.
- 14.4.5 À défaut d'avoir fourni l'attestation relative au questionnaire de santé ou dans l'hypothèse où il a répondu positivement à une des rubriques, le licencié est tenu de produire un nouveau certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique ~~sportive ou~~ de la discipline sportive concernée, le cas échéant en compétition, datant de moins de six (6) mois, pour obtenir le renouvellement de sa licence. À défaut, la licence sollicitée ne sera pas délivrée.
- 14.5.1 Pour les personnes mineures, l'obtention ou le renouvellement d'une licence est subordonné à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.
- 14.5.2 Le questionnaire de santé ne doit pas être remis lors de la demande d'obtention ou de renouvellement de la licence ; le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale, doivent toutefois attester, sur le formulaire spécifique prévu à cet effet, avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire de santé.
- 14.5.3 Ils fournissent cette attestation à la structure fédérale dont le mineur est/veut devenir membre licencié qui en justifie auprès de la Fédération.
- 14.5.4 A défaut d'avoir fourni l'attestation relative au questionnaire de santé ou dans l'hypothèse où ils ont répondu positivement à une des rubriques ; le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale sont tenus de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six (6) mois. À défaut, la licence sollicitée ne sera pas délivrée.

II. PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES FORMULAIRES MEDICAUX

Proposition 2. Certificat médical type

Exposé des motifs : Mise à jour pour la saison 2023.

 <p>Fédération Française BASEBALL & SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30 medical@ffbs.fr www.ffbs.fr</p>	Formulaire médical 2023/1	<u>Adaptation :</u> CD xxx 2022
	CERTIFICAT MEDICAL D'ABSENCE DE CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE SAISON 2023	<u>Entrée en vigueur :</u> 1 ^{er} décembre 2022
		1 page

Le formulaire ci-dessous constitue un exemple de Certificat médical type d'Absence de Contre-indication (CACI) à la pratique sportive, ciblant spécifiquement la pratique des disciplines fédérales.

Le certificat doit être établi par un médecin titulaire du Doctorat d'Etat et rempli complètement : signature, ~~FFBS~~ et cachet professionnel du praticien obligatoires.

FFBS - Certificat d'absence de contre-indication à la pratique des disciplines fédérales	
Je soussigné(e) *	
Certifie que :	
M., Mme (prénom et nom) *	
né(e) le * : / /	
ne présente pas de contre-indication, décelable ce jour, à la pratique :	
du baseball, du softball, du baseballs et/ou du cricket,	
<input type="checkbox"/> loisir	
<input type="checkbox"/> en compétition	
<input type="checkbox"/> loisir adaptée à la santé	
(cocher la ou les cases correspondantes)	
Fait à	Le *
Signature, FFBS et cachet professionnel *	
* Informations obligatoires	

NOTICE

La commission fédérale médicale recommande que l'examen comporte les éléments suivants :

1 – Interrogatoire :

- Traitements antérieurs ou en cours ;
- Antécédents :
 - o médicaux,
 - o chirurgicaux,
 - o traumatiques (atteintes articulaires, osseuses, tendineuses, musculaires),
 - o gynéco-obstétricaux pour les femmes,
 - o familiaux ;
- Antécédents sportifs, sports ayant déjà été pratiqués ou encore pratiqués (catégorie, niveau, durée, performances, incidents ou accidents) ;
- Vaccinations conformément au calendrier vaccinal en vigueur ;
- Port éventuel de prothèses :
 - dentaires : dents sur pivot, dentiers, bridges,
 - oculaires : lunettes, verres de contact souples ou durs,
 - O.R.L. : diabolos. ;
- Bilan des facteurs de risques liés aux expositions au Tabagisme, alcool et autres produits ;
- Information sur les conduites dopantes et procédés interdits.

2 – Examen Clinique :

- Stature-pondéral,
- Cardio-vasculaire : avec E.C.G. dès la première licence (au maximum à 12 ans), puis à 15 ans, puis entre 18 et 20 ans, puis tous les cinq ans.,
- Respiratoire,
- Locomoteur,
- Neurologique,
- Ophthalmique.

Points de vigilance pour l'examen clinique :

- Dépistage de troubles de la statique rachidienne,
- Dépistage des dystrophies de croissance,
- Dépistage des troubles de la vision +/- orientation OPH,
- Dépistage des troubles ~~posturaux~~ +/- orientation podologue,
- Examen clinique des épaules,
- Adaptation cardiovasculaire,
- Vitamine D en fonction des besoins.

3 – Tests Fonctionnels en fonction des besoins :

- Adaptation cardio-vasculaire à l'effort dynamique ;
- Evaluation cardiologique avec échographie cardiaque, épreuve d'effort maximale à visée cardio-vasculaire (+/- mesure de la consommation maximale d'oxygène (VO2 max) par méthode directe ou indirecte).

La Commission Médicale de la Fédération Française de Baseball et de Softball :

1- rappelle que l'examen médical permettant de délivrer ce certificat :

- engage la responsabilité du médecin signataire de ce certificat (article R.4127-69 du code de la santé publique [article 69 du code de déontologie]), seul juge de la nécessité d'éventuels examens complémentaires et seul responsable de l'obligation de moyen,
- ne doit jamais être pratiqué à l'improviste, sur le terrain ou dans les vestiaires avant une compétition, le certificat médical de complaisance est donc prohibé (article R.4127-28 du code de la santé publique [article 28 du code de déontologie]).

2 - précise que le contenu et la rigueur de l'examen doit tenir compte de l'âge et du niveau du pratiquant.

3 - conseille :

- de tenir compte des pathologies dites "de croissance" et des pathologies antérieures liées à la pratique des disciplines fédérales,
- de consulter le carnet de santé,
- de constituer un dossier médico-sportif.

4 - insiste sur le fait que les contre-indications à la pratique des disciplines fédérales :

- insuffisance staturale-pondérale,
- maladies cardio-vasculaires à l'origine de troubles à l'éjection ventriculaire gauche et/ou droit de troubles du rythme à l'effort ou lors de la récupération,
- lésions, pleuropulmonaires évolutives,
- affections morphologiques statiques et/ou dynamiques sévères en particulier du rachis dorso-lombaire, avec risque de pathologie aiguë ou d'usure accélérée,
- épilepsie, pertes de connaissance, vertiges, troubles de l'équilibre,

ne peuvent être relatives mais absolues, la compétition entraînant une prise de risque et une intensité d'effort non contrôlable.

Les pathologies pouvant occasionner des pertes de connaissances, telles que diabète, épilepsie, vertiges, troubles de l'équilibre ainsi que toute autre pathologie neurologique, ne peuvent constituer une contre-indication absolue, mais devront faire l'objet d'une attention particulière tenant compte de leur équilibre et du risque d'une possible décompensation en situation d'exercice des disciplines.

5 - préconise :

- une épreuve cardio-vasculaire d'effort à partir de 35 ans compte tenu des autres facteurs de risques cardiovasculaires,
- une mise à jour des vaccinations conformément au calendrier vaccinal en vigueur,
- une surveillance biologique élémentaire.

L'attention des médecins est attirée sur les risques lombaires potentiels dus à la pratique de haute intensité. Si des signes d'appels sont décelés, il est conseillé d'envisager la réalisation d'examens complémentaires iconographiques (IRM, examen radiologique).

Proposition 3. Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur

Exposé des motifs : Adoption pour la saison 2023 du questionnaire et de l'attestation de réponse négative correspondante, conformément à la loi Sport du 2 mars 2022 et aux décret et arrêté relatifs au certificat médical publiés le 23 juin dernier, ainsi qu'à l'avis de la Commission fédérale médicale.



 <p>FFBS FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30 medical@ffbs.fr www.ffbs.fr</p>	<p>Formulaire médical 2023/6</p> <p align="center">QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MAJEUR</p> <p align="center">SAISON 2023</p>	<p><u>Adoption</u> : CD xxx 2022</p> <p><u>Entrée en vigueur</u> : 1^{er} décembre 2022</p>
		1 page

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*

	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>


**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplet attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.


 <p>FFBS FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL</p> <p>Tél : 01 44 68 89 30</p> <p>medical@ffbs.fr www.ffbs.fr</p>	<p>Formulaire médical 2023/6</p>	<p><u>Adoption :</u> CD xxx 2022</p> <p><u>Entrée en vigueur :</u> 1^{er} décembre 2022</p>
	<p>ATTESTATION DE REPONSE NEGATIVE A L'ENSEMBLE DES RUBRIQUES DU QUESTIONNAIRE</p> <p>Relatif à l'état de santé du sportif majeur</p> <p>SAISON 2023</p>	<p>1 page</p>

Lorsque qu'un intéressé a coché de façon négative toutes les cases du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur, il peut se servir de cette attestation lors de son renouvellement annuel de licence, pendant les deux (2) années séparant la production obligatoire d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la discipline sportive concernée.

<p>FFBS – ATTESTATION SUR L'HONNEUR</p> <p>Je soussigné(e) *</p> <p>né(e) le * : / /</p> <p>licencié(e) à la Fédération Française de Baseball et Softball sous le numéro :</p> <p>Atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif majeur de la Fédération Française de Baseball et Softball.</p> <p>Fait à Le *</p> <p>Signature * :</p> <p>* Informations obligatoires</p>
--

Proposition 4. Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

Exposé des motifs : Mise à jour pour la saison 2023 du questionnaire et de l'attestation de réponse négative correspondante, conformément à la loi Sport du 2 mars 2022 et aux décret et arrêté relatifs au certificat médical publiés le 23 juin dernier, ainsi qu'à l'avis de la Commission fédérale médicale.

 <p>Fédération Française BASEBALL & SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30 medical@ffbs.fr www.ffbs.fr</p>	Formulaire médical 2023/7 QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR SAISON 2023	Adoption : CD XXX 2022 Entrée en vigueur : 1 ^{er} décembre 2022
		1 page

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.		
Tu es : <input type="checkbox"/> une fille <input type="checkbox"/> un garçon Ton âge : ans		
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)	OUI	NON
Te sens-tu très fatigué(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui	OUI	NON
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Êtes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient.
Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.



 FFBS FÉDÉRATION FRANÇAISE BASEBALL & SOFTBALL Tél : 01 44 68 89 30 medical@ffbs.fr www.ffbs.fr	Formulaire médical 2023/7	<u>Adoption</u> : CD xxx 2022
	ATTESTATION DE REPONSE NEGATIVE A L'ENSEMBLE DES RUBRIQUES DU QUESTIONNAIRE Relatif à l'état de santé du sportif mineur SAISON 2023	<u>Entrée en vigueur</u> : 1 ^{er} décembre 2022
		1 page

Lorsque qu'un intéressé et/ou son représentant légal a coché de façon négative toutes les cases du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, il peut se servir de cette attestation lors de sa prise initiale ou son renouvellement annuel de licence, pour justifier du respect de ses obligations en matière de suivi médical.

FFBS – ATTESTATION SUR L'HONNEUR	
Je soussigné(e) *	
Représentant légal du sportif mineur :	
M., Mme (prénom et nom) *	
né(e) le * : / /	
licencié(e) à la Fédération Française de Baseball et Softball sous le numéro :	
Atteste qu'il a été répondu par la négative à l'ensemble des rubriques du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur de la Fédération Française de Baseball et Softball concernant le sportif mineur que je représente.	
Fait à	Le *
Signature du représentant légal * :	Signature du sportif mineur :
* Informations obligatoires	

Proposition 5. Open de France de softball 12U

Exposé des motifs : Adoption du règlement sportif de l'Open de France de softball 12U conformément aux RGES Softball.

REGLEMENT SPORTIF DE L'OPEN DE FRANCE SOFTBALL 12U

ANNEXE 24 DES REGLEMENTS GENERAUX DES EPREUVES SPORTIVES SOFTBALL

Table des matières

<u>1</u>	<u>Format</u>	<u>12</u>
<u>2</u>	<u>Participation</u>	<u>12</u>
<u>2.1</u>	<u>Équipes</u>	<u>12</u>
<u>2.2</u>	<u>Joueuses et joueurs</u>	<u>12</u>
<u>2.3</u>	<u>Obligations</u>	<u>12</u>
<u>2.4</u>	<u>Rosters</u>	<u>12</u>
<u>2.5</u>	<u>Réunion technique</u>	<u>12</u>
<u>3</u>	<u>Protection des joueuses et joueurs mineurs</u>	<u>13</u>
<u>4</u>	<u>Responsabilités</u>	<u>13</u>
<u>4.1</u>	<u>Équipes</u>	<u>13</u>
<u>4.2</u>	<u>Comité d'organisation</u>	<u>13</u>
<u>4.3</u>	<u>FFBS</u>	<u>13</u>
<u>5</u>	<u>Le jeu</u>	<u>13</u>
<u>5.1</u>	<u>Terrain</u>	<u>13</u>
<u>5.1.1</u>	<u>Clôture</u>	<u>13</u>
<u>5.1.2</u>	<u>Distances</u>	<u>13</u>
<u>5.1.3</u>	<u>Tracés</u>	<u>14</u>
<u>5.2</u>	<u>Matériel</u>	<u>14</u>
<u>5.2.1</u>	<u>Balles</u>	<u>14</u>
<u>5.2.2</u>	<u>Masque de protection en défense</u>	<u>14</u>
<u>5.2.3</u>	<u>Casque avec grille en attaque</u>	<u>14</u>
<u>5.2.4</u>	<u>Chaussures</u>	<u>14</u>
<u>5.3</u>	<u>Règles spécifiques</u>	<u>14</u>
<u>5.3.1</u>	<u>Matches</u>	<u>14</u>
<u>5.3.2</u>	<u>Points par manche</u>	<u>14</u>
<u>5.3.3</u>	<u>Mercy rules</u>	<u>14</u>
<u>5.3.4</u>	<u>Pas de but sur balle</u>	<u>14</u>
<u>5.3.5</u>	<u>Vol de base</u>	<u>15</u>
<u>5.3.6</u>	<u>Jeux au marbre</u>	<u>15</u>
<u>5.3.7</u>	<u>Protection des lanceuses et des lanceurs</u>	<u>15</u>
<u>5.3.8</u>	<u>Protection des receveuses et receveurs</u>	<u>15</u>
<u>5.4</u>	<u>Sécurité</u>	<u>15</u>
	<u>Annexe - Tracés</u>	<u>16</u>

I. FORMAT

L'Open de France Softball 12U est une compétition qui dure deux (2) jours dont l'édition 2022 se déroulera les 1er et 2 octobre 2022. Le format de la compétition dépend du nombre d'équipes inscrites et sera communiqué au plus tôt après la date limite des inscriptions.

I. Participation

a. Équipes

Les équipes peuvent être des équipes de club, de Ligue régionale, de Comité départemental, ou des ententes validées par le Bureau fédéral.

Il n'y a pas de limitation quant au nombre d'équipes qu'une même structure peut présenter.

b. Joueuses et joueurs

Les joueuses et joueurs doivent avoir entre 9 et 12 ans. Ils doivent donc être nés en 2010, 2011, 2012 ou 2013.

c. Obligations

Pour être autorisée à participer à la compétition, une équipe doit avoir rempli toutes les conditions et payé les droits d'inscription. Par ailleurs, toutes les joueuses et joueurs participants à l'Open de France doivent être titulaires d'une licence fédérale en cours de validité.

Inscription à l'Open de France	150 € + caution de 150 €	
Arbitrage	Venir avec un arbitre hors encadrement technique	ARS, AF2S ou AF3S Arbitre jeune et AF1 possibles
Scorage	Venir avec un scoreur hors encadrement technique	SF1 au minimum, Inscrit au cadre actif du Rôle Officiel des Scoreurs (au moins 2 matchs scorés en 2022 avant l'Open Softball 12U)
Prise en charge des officiels	Transport et hébergement à la charge de l'équipe	Indemnités arbitres et scoreurs à la charge de la fédération

d. Rosters

Les rosters provisoires sont à transmettre au plus tard deux (2) semaines avant la compétition, soit le 16 septembre 2022. Les roster définitifs sont à transmettre deux (2) jours avant la compétition, soit le 29 septembre 2022. Les rosters pour la compétition sont validés lors de la réunion technique après vérification des licences et des identités, le cas échéant.

e. Réunion technique

La réunion technique a lieu la veille de la compétition, en présentiel ou en visioconférence. Au moins un responsable de chacune des équipes doit y participer. Lors de celle-ci, il présente des rosters (ou des licences) des joueuses et joueurs ainsi que leurs justificatifs d'identité.

II. Protection des joueuses et joueurs mineurs

Les responsables de chaque équipe doivent être en mesure de présenter les éléments suivants à tout moment de la compétition pour chaque joueuse ou joueur inscrit sur le roster de l'équipe :

- Les licences FFBS et justificatifs d'identité.
- Les autorisations parentales accordant le droit de participer à la compétition.
- Les autorisations parentales accordant le droit au responsable d'intervenir en cas d'accident (autorisation d'intervention d'hospitalisation et de soins médicaux).
- Les formulaires de droit à l'image.

III. Responsabilités

f. Équipes

Les équipes participantes sont responsables de leurs logements, nourriture et transport pendant la compétition. Le comité d'organisation pourra proposer des formules ou partenariats mais la FFBS ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des coûts ou tous autres événements que ces offres pourraient provoquer.

g. Comité d'organisation

Le comité d'organisation est responsable des aspects relatifs :

- aux terrains, vestiaires et sanitaires,
- à la restauration au terrain pendant les heures de la compétition,
- à l'hébergement (si proposé) aux équipes et officiels,
- à la mise à disposition d'une salle de réunion pour les officiels,
- aux secours présents sur place,
- à la sonorisation et à ce qui a trait aux annonces.

h. FFBS

La FFBS est responsable des balles pour la compétition, des récompenses et du format de la compétition. Un commissaire technique sera désigné par cette dernière afin de valider le bon déroulement de la compétition.

IV. Le jeu

i. Terrain

Clôture

L'aire de jeu doit être clôturée (à minima avec des filets de chantier).

Distances

	Distance
Marbre -> 1^{ère} base (pointe du marbre > arrière de la base)	18,29m
Marbre -> clôture home run (pointe du marbre > clôture)	50m
Marbre -> backstop (pointe du marbre > bas du backstop)	5m
Marbre -> plaque pitch (pointe du marbre > avant de la plaque)	10,70m
diamètre cercle lanceur (centre au milieu de l'avant de la plaque)	2,40m

Tracés

Les tracés suivants doivent être réalisés (cf. annexe) :

- Lignes des fausses balles
- Couloir de course vers la 1^{ère} base (dernière moitié entre marbre et 1^{ère} base)
- Cercle de la lanceuse ou du lanceur
- Boîtes de batteuses ou de batteurs
- Boîte de receveuse ou de receveur
- Boîte de coach
- Cercles pour la batteuse ou le batteur en attente

j. Matériel

Balles

Les balles utilisées pour la compétition sont des 11" 'Softtee', elles sont fournies par la FFBS.

Masque de protection en défense

Le port d'un masque de protection pour les lanceuses et les lanceurs, ainsi que pour les joueuses et joueurs de 1^{ère} et 3^{ème} base est obligatoire.

Casque avec grille en attaque

Le port d'un casque muni d'une grille est obligatoire pour le passage à la batte.

Chaussures

Les crampons métalliques sont interdits.

k. Règles spécifiques

Matches

Le nombre de manches par match est limité à cinq (5).

- Si au bout d'une (1) heure de jeu, les cinq (5) manches ont été jouées (ce qui inclut l'hypothèse où l'équipe recevant mène au score à la moitié de la 5^{ème} manche, et celle où l'équipe recevant mène au score dans la seconde moitié de la 5^{ème} manche), le match est considéré comme terminé.
- Si les 5 manches ne sont pas terminées au bout d'une (1) heure de jeu et que les équipes sont à égalité, alors la règle du Tie Break s'applique pour toute nouvelle manche.

Points par manche

Le nombre de points autorisés dans une manche est de quatre (4) plus les points marqués lors de la dernière action.

Mercy rules

La rencontre est terminée si l'écart de point en faveur de l'une des équipes :

- est de quinze (15) points ou plus à l'issue de la 3^{ème} manche
- est de dix (10) points ou plus à l'issue de la 4^{ème} manche

Pas de but sur balle

Une batteuse ou un batteur ayant quatre (4) balles dans son compte n'est pas autorisé à aller en première base. Elle ou il doit frapper (amorti interdit) une balle envoyée par son coach au marbre (depuis le côté à l'opposé du batteur, en dehors du terrain pour ne pas interférer avec la défense).

- Si la batteuse ou le batteur rate la balle ou frappe dans le territoire des fausses balles, le compte du lanceur évolue en conséquence. Le cas échéant la batteuse ou le batteur est éliminé ou le coach fait un nouveau lancer.
 - si compte était 4 balles/0 prise > compte devient 4 balles 1 prise, nouvelle tentative...
 - si compte est 4 balles/1 prise > compte devient 4 balles 2 prises, nouvelle tentative...
 - si compte est 4 balles/2 prises > élimination !

Vol de base

Les vols de bases ne sont autorisés que quand la balle touche le sol (lancer fou, balle passée ou lorsque le receveur relâche la balle). La prise d'avance au moment où la lanceuse ou le lanceur lâche la balle est néanmoins autorisée.

Lors d'un vol non autorisé, la balle est morte immédiatement, la coureuse ou le coureur fautif est retiré, les coureurs retournent, le lancer est annulé, la batteuse ou le batteur continue son passage à la batte avec le compte qu'il avait avant le vol non autorisé.

Jeux au marbre

Lors d'un jeu au marbre (tentative de retrait d'une coureuse ou d'un coureur au marbre par la défense, jeu forcé ou non) chaque joueuse ou joueur veillera à éviter les contacts.

Dans cette perspective, *la coureuse ou le coureur utilisera la partie libre du marbre et/ou privilégiera la glissade pour éviter de percuter la défenseuse ou le défenseur au marbre*. De même la défenseuse ou le défenseur devra adopter un positionnement libérant une partie du marbre et évitant au maximum un contact potentiel.

Tout jeu déclaré comme dangereux devra être sanctionné par l'arbitre :

- soit en accordant le point à l'équipe attaquante dans le cas d'un jeu dangereux de la défenseuse ou du défenseur,
- soit en éliminant la coureuse ou le coureur dans le cas d'un jeu dangereux de la coureuse ou du coureur.

Protection des lanceuses et des lanceurs

Afin de protéger les joueuses et les joueurs et d'inciter la formation des lanceuses et des lanceurs chacun d'entre eux sera limité à six (6) manches par jour au poste de lanceuses ou de lanceur (une apparition dans une manche au poste comptant pour une manche). Ce décompte journalier est cumulable avec les manches jouées au poste de receveuse ou de receveur.

Protection des receveuses et receveurs

Afin de protéger les joueurs et d'inciter la formation des receveurs, chacun d'entre eux sera limité à six (6) manches par jour au poste de lanceur (une apparition dans une manche au poste comptant pour une manche). Ce décompte journalier est cumulé avec les manches jouées au poste de lanceuse ou de lanceur.

I. Sécurité

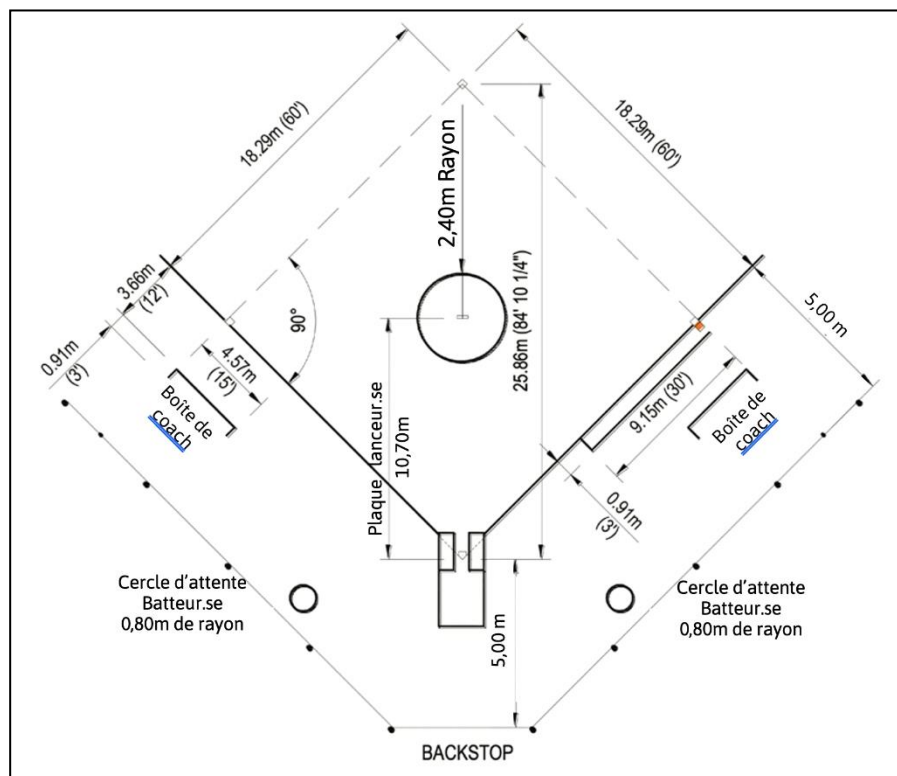
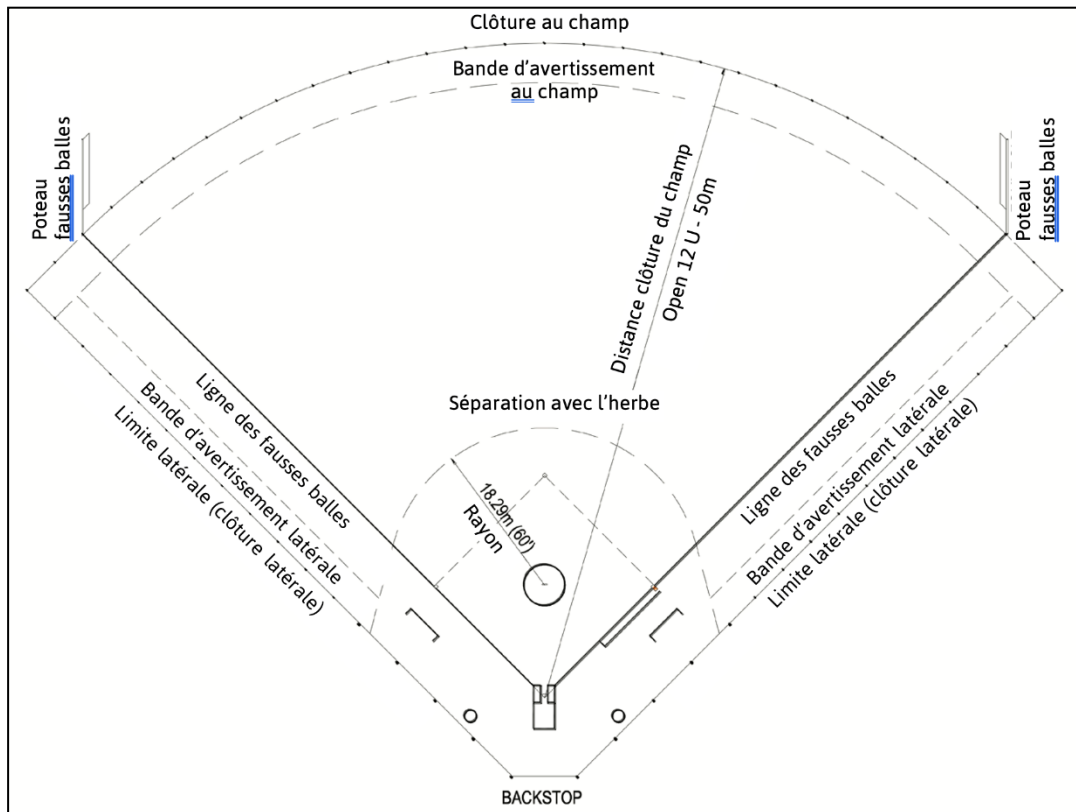
La sécurité sur le terrain et à ses abords est essentielle, aussi les responsables d'équipe devront mettre en œuvre tout ce qui pourra assurer le bon déroulement de l'Open de France, qu'il s'agisse de sécurité passive (matériel) ou active (attitude et respect des espaces dédiés).

Dans ce but la Fédération tient à rappeler quelques points en particulier :

- Les contacts entre les joueuses et les joueurs ne sont pas autorisés et doivent être, dans la mesure du possible évités (double base en 1ère, courses sur base, jeu au marbre).
- Au cours d'un match la batteuse ou le batteur en attente doit se positionner dans le cercle d'échauffement qui est dans le dos de la batteuse ou du batteur en cours de passage à la batte.

Annexe - Tracés

Ligne des fausses balles : le tracé part de la pointe du marbre. La ligne « passe » sur le marbre et les bases, les bords extérieurs des lignes de fausses balles, du marbre et des bases se superposent.



Boîtes : les dimensions sont données aux coins extérieurs des boîtes, la ligne faisant partie intégrante de chacune des boîtes.

